

GÉRANTS MAJORITAIRES

Votre Prévoyance Obligatoire

1) Votre STATUT :

Le statut du gérant de SARL dépend du nombre de part qu'il détient dans la société.

Un gérant est considéré majoritaire s'il détient, avec son conjoint (quel que soit le régime matrimonial), son partenaire pacsé, ses enfants mineurs, plus de 50% du capital de la société.

Un gérant majoritaire est rattaché au régime social des travailleurs non salariés (TNS).

2) Votre RÉGIME OBLIGATOIRE :

Le régime obligatoire du gérant majoritaire dépend de l'activité de la société.

Il doit donc s'inscrire à la caisse :

- des **commerçants**, si la SARL a un objet commercial ou industriel
- des **artisans**, si la SARL a un objet artisanal
- des **professions libérales**, si la SARL a un objet libéral

Les fiches pratiques AMI

Assurances Mutuelles Interprofessionnelles

www.tns-courtage.com - tnscourtage@orange.fr